

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p><u>Commune de Avolsheim :</u></p> <p>Place de l'Eglise. Chapelle Saint-Ulrich ou baptistère.</p> <p><u>Commune de Sultz-les-Bains :</u></p> <p>Lieudit Village. Eglise Saint-Maurice en totalité.</p> <p>13, rue Saint-Maurice. Maison : façades et toitures de la maison d'habitation</p> <p>(périmètres de protection d'un rayon de 500 mètres impactant la commune de Wolxheim)</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Cl. M.H. liste 1862</p> <p>Inv. M.H. le 10 avril 1996</p> <p>Inv. M.H. le 27 novembre 1997</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Communications		IID				
Réseau routier		IIDd				
	EL7	IIDd3a	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales <u>C.D. 45</u> <u>C.D. 727</u> <u>C.D. 45</u> <u>C.D. 45 (Wolxheim-canal)</u>	Décret n° 62.1245 du 20 octobre 1962 Code de la voirie routière Articles L 112-1 à L 112-7	Création de 1831 Création de 1891 Création de 1912 Création de 1895	Conseil Général du Bas-Rhin Services des Routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67954 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement <u>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale de l'Équipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM
Télécommunications		IIE				
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles <u>Liaison hertzienne MARCKOLSHEIM – STRASBOURG Nordheim :</u> - zone spéciale de dégagement (couloir de 300 mètres de large)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 26 mars 1981	Télédiffusion de France Direction Régionale Est Délégation Territoriale Alsace 8, rue Gay Lussac B.P. 68 ECKBOLSHEIM 67038 STRASBOURG Cedex
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	posés en domaine public	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 4, rue Bertrand Russell 25000 BESANCON

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		IV				
Sécurité publique		IVB				
	PM1	IVB4	Documents valant plan de prévention des risques naturels prévisibles <u>Zones inondables de la Bruche</u> délimitées en application de l'article R.111-3 du Code de l'Urbanisme	Code de l'Environnement Article L 562-6	Arrêté préfectoral du 25 novembre 1992	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
	PM1	IVB4	Plan de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - document valant PPRN <u>Plan de prévention du risque d'inondation du bassin versant de la Mossig</u> (PPRi du bassin versant de la Mossig)	Code de l'Environnement Articles L 562-1 et suivants Code Minier article 94	Arrêté préfectoral du 29 janvier 2007	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				

NON SOUMIS A SERVITUDES :

			<ul style="list-style-type: none"> - ligne 20 kv Avolsheim – rue des Fauvettes (B610) - ligne 20 kv Odratzheim – Wolxheim (B290) 			
--	--	--	--	--	--	--

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				